

Loi sur les télécommunications

Notification d'une décision à l'encontre d'un destinataire séjournant à l'étranger

Une décision, basée sur la législation des télécommunications, a été prise à l'encontre de la personne suivante:

Procédure de révocation de numéro

- Lodengryn S.L., C/Almirante Oquendo 16 6B, E-07014 Palma de Mallorca
- Telequest & Internet Solutions GmbH, Liebenauer Hauptstr. 2-6, A-8041 Graz

La décision peut être demandée à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication, Numérotation et adressage
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne
téléphone +41 (0)32 327 55 11
fax direct +41 (0)32 327 55 28